Pétoux est condamné à **HUIT ANNÉES DE RÉCLUSION**, et, en vertu de la loi du 17 mai 1885, la Cour lui fait défense de paraître pendant dix ans après avoir subi sa peine, dans les lieux indiqués par le gouvernement.

Statuant sur les conclusions prises par l'administration des douanes, la cour prononce la confiscation des marchandises que Pétoux a importées frauduleusement en France, et condamne en outre celui-ci à des amendes de 500 fr. pour l'exportation et la résistance aux agents.

Pétoux entend sa condamnation sans émotion apparente.

ALFRED MESSIAEN.

2e affaire. — Tentative de meurtre à Eppe-Sauvage

Carion est condamné à six ans de réclusion.

Audience du vendredi 5 juin 1885

Présidence de M. le conseiller POULLE. — Ministère public : M. WIBERT, substitut du procureur-général.

1re affaire. — Vols qualifiés à Marcq-en-Barœuil, à Wasquehal, etc.

Les accusés sont : 1° Emile-Lambert Stratsaert, âgé de 23 ans, né à Wattignies, le 21 mars 1862, domestique de ferme, sans domicile fixe.

2° Pierre-François Mathon, âgé de 52 ans, né à Blandin (Belgique), le 22 janvier 1833, cabaretier à Wasquehal.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Le 15 janvier 1885, le garde-champêtre de la commune de Wasquehal, ayant rencontré, à 7 heures du soir, le nommé Stratsaert, portant un coq et une poule, l'invita à faire connaître la provenance de ces volailles. Stratsaert ne tarda pas à avouer que ces animaux avaient été volés par lui et que seul, soit de concert avec un nommé Lacourte, il avait récemment commis plusieurs soustractions frauduleuses de même nature. Il ajouta que le recéleur habituel de ces vols était Mathon.

Une instruction, ouverte aussitôt, confirma les déclarations de Stratsaert et les vols suivants furent constatés :

I. Dans le courant du mois de décembre 1884, le sieur Prosper Leplat, cultivateur à Marcq-en-Barœul, s'est aperçu qu'un coq anglais et deux poules avaient disparu de son poulailler situé dans une cour dépendant de la maison d'habitation. Stratsaert s'est reconnu l'auteur de ce vol, accompli la nuit.

II. Le 25 décembre 1884, deux coqs de combat, estimés 20 fr. chacun, enfermés dans une salle de bal, appartenant à Amélie Fayen, veuve Pianco, cabaretière à Wattignies, ont été dérobés. Le malfaiteur avait pénétré, la nuit, dans cette pièce, en pratiquant une ouverture dans la toiture. Stratsaert avoue avoir volé ces deux coqs.

III. Le sieur Auguste Roussel, cultivateur à Marcq-en-Barœul, a été victime de vols de lapins, à deux reprises différentes, vers la fin de décembre 1884 et la nuit du 2 au 3 janvier 1885. Ses soupçons se portèrent bientôt sur Lacourte et Stratsaert, notamment sur ce dernier, qui avait été son domestique. Les lapins avaient été tués sur place, et une femme avait, le 3 janvier, remarqué du sang sur les sabots de Stratsaert. Ce dernier déclare que ces vols ont été commis par Lacourte seul. Il reconnaît, toutefois, qu'il a reçu de Lacourte un lapin qu'il a vendu à Mathon.

IV. Lacourte s'est introduit, pendant la nuit du 6 au 7 janvier 1885, dans la propriété du sieur Célestin Droulers, cultivateur à Wasquehal, en faisant un trou dans la haie qui la clôture. Il s'est emparé d'un coq et de deux poules, pendant que Stratsaert faisait le guet. Ces volailles ont été vendues à Mathon.

V. Stratsaert a encore avoué avoir pénétré, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1885, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure, dans un hangar dépendant de la maison d'habitation et soustrait frauduleusement, au préjudice du sieur Desrousseaux, cultivateur à Marcq-en-Barœul, un coq qu'il a vendu, le lendemain, à Mathon.

VI. La nuit suivante, Stratsaert a escaladé le toit d'un petit bâtiment dépendant de la ferme du sieur Delfosse, journalier, à Flers. Il est descendu à travers la toiture, en enlevant des pannes, dans l'intérieur de ce bâtiment, qui servait de poulailler, et y a pris un coq de bataille, estimé 50 fr., qu'il a vendu le lendemain, par l'entremise de Mathon, au sieur Dauchy, pour la somme de 10 fr.

VII. Enfin, à Marcq-en-Barœul, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1885, Stratsaert s'est introduit dans la basse-cour du sieur Desbonnets, cultivateur, et a dérobé un coq et une poule qu'il portait chez Mathon, lorsqu'il a été arrêté par le garde-champêtre.

Stratsaert a donc fait des aveux. Lacourte a pris la fuite et n'a pas été retrouvé. Mathon prétend n'avoir jamais eu connaissance de l'origine frauduleuse des volailles et des lapins qu'il achetait; mais il savait que Stratsaert, avec lequel il se trouvait en relations, n'avait pas de ressources et ne pouvait se procurer, d'une façon licite, ce qu'il lui offrait en vente. De plus, le coq, dérobé au sieur Desrousseaux, a été vu et reconnu chez lui, et lorsque, le lendemain, le propriétaire est venu lui réclamer, Mathon a répondu qu'il ne l'avait point acheté et ne l'avait pas en sa possession.

Stratsaert est condamné à trois ans de prison.

Mathon est acquitté.

Défenseur de Stratsaert : Me de Sars.

Défenseur de Mathon : Me de Prat.

2e affaire. — Affaire de mœurs.

Emile-Jules Fyten, a 37 ans, étant né à Bailleul, le 29 avril 1848.

Défenseur : Me Hattu.

VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD. — Propositions de résolution de MM. Delafosse, Laisant et plusieurs de leurs collègues, tendant à la mise en accusation du précédent ministère.

Sur la clôture de la discussion, ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, Pierre Legrand, Masure, Outters, Scrépel.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Giard, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. Jongles et Trystram.

Sur les conclusions de la commission d'initiative (rejet de la prise en considération) :

Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, Pierre Legrand, Masure, Outters, Scrépel.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Giard, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. Jongles et Trystram.

La prise en considération a été rejetée par 446 voix contre 224.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — Mgr. Hasley, archevêque de Cambrai, a nommé :

Mgr Henri Monnier, évêque de Lydda, archidiacre de Cambrai ; M. Cyrille-Jean-Baptiste Destombes, archidiacre de Lille ; M. Henri-Abel Mortier, archidiacre de Valenciennes ; M. Pierre-Benoit Caillieux, archidiacre de Dunkerque ; M. Augustin Sucre, vicaire-général.

La confirmation. — Mgr Hasley et Mgr de Lydda administreront le sacrement de confirmation aux dates et dans les paroisses suivantes :

Juin. — Dimanche 7 : Mgr l'archevêque. Cambrai. Procession.

Lundi 8 : Mgr l'archevêque. Aubigny-au-Bac, Arleux, Brunémont.

Mardi 9 : Mgr l'archevêque. Hamel, Lécluse. Coucher à Arleux.

Mgr de Lydda. Boursies, Doignies, Mœuvres. Fontaine Notre-Dame, Anneux.

Mercredi 10 : Mgr l'archevêque. Estrées, Férin. Douai Saint-Jacques, 11 h. 1/4. Coucher à Douai.

Mgr de Lydda. Sancourt, Bécourt, Haynecourt, Raillencourt, Sailly.

Jeudi 11 : Mgr l'archevêque, Cuincy, Lauwin-Planeque, Flers. — Mgr de Lydda, Abancourt, Bantigny, Fressies, Paillencourt, Estrun, Hem-Lenglet, Eswars, 4 h., Ramillies.

Vendredi 12 : Mgr l'archevêque. Auby, Roost-Warendin.

Samedi 13 : Mgr l'archevêque. Raimbeaucourt, Faumont. Coucher à Flines-lez-Raches.

Cambrai. — Voici le texte des bulles envoyées par Léon XIII, à l'occasion de la nomination de Mgr Hasley au siège archiépiscopal de Cambrai :

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers Fils les ecclésiastiques — le peuple — de la villes du diocèse de Cambrai, salut et bénédiction apostolique.

» De l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et en vertu de Notre plein pouvoir apostolique, dégageant aujourd'hui Notre vénérable frère François-Edouard Hasley, archevêque d'Avignon du lien qui l'attachait à cette église, Nous l'avons transféré, de l'avis des mêmes et par l'autorité apostolique, à l'église métropolitaine de Cambrai, veuve de son prélat. Nous l'avons préposé à la dite église comme archevêque et pasteur, lui confiant pleinement le soin, le gouvernement et l'administration de cette église métropolitaine, au spirituel et au temporel, ainsi qu'il est dit plus au long dans nos bulles.

» *Au clergé.*) C'est pourquoi Nous vous mandons par ces Lettres apostoliques d'accueillir avec affection et honneur le dit évêque François-Edouard comme le Père et le Pasteur de vos âmes, de lui rendre dévotement l'obéissance et le respect qui lui sont dus, de recevoir humblement ses salutaires avis et commandements, et d'avoir soin de les remplir efficacement, sinon, les sentences et les peines que le même évêque François-Edouard portera canoniquement contre les rebelles, Nous les tiendrions pour valables et, par l'Autorité divine, les ferions exécuter inviolablement jusqu'à pleine satisfaction.

Aux fidèles.) Par ces Lettres apostoliques, Nous vous avertissons et vous exhortons tous, tant que vous êtes, d'accueillir dévotement le dit évêque François-Edouard comme Père et Pasteur de vos âmes, de lui rendre les honneurs qui lui sont dus, de vous appliquer avec humilité à observer ses avis et ses commandements salutaires, afin que le même évêque François-Edouard ait la joie de trouver en vous des fils pleins de dévouement et que, de votre côté, vous ayez la joie de trouver en lui un Père plein de bienveillance.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, le sixième jour avant les calendes d'avril (27 mars), la huitième année de Notre Pontificat. »

Etat-Civil de Roubaix. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES Du 4. — Jules Triboulet, rue Blanchemaille, 127. — Rémi Joye, rue de Béthune, 1. — Léopold Gérard, rue des Vélocipèdes, 12. — Eliane Willem, place du Trichon, 5. — Marie Henneuse, rue de Lannoy, 110. — Léonie Neelin, rue Bernard. — Marie Vergison, rue du Tilleul, 41 — Jeanne Van Cassel, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 13.

Du 4. — Jules Gilquin, 51 ans, pensionnaire, Hospice. — Jeanne Vandepeut, 1 an, rue Soubise, cour St-Jean, 28. — Nicolas Dopchie, 27 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Louis Billet, 41 ans, rattacheur, Hôtel-Dieu — Rosalie Doutreleigne, 58 ans, ménagère, rue Malplaquet, 4. — Jean Loeil, 17 jours, rue de Naples, 31.

Etat-civil de Mouveaux. — NAISSANCES du 21 au 28 mai. — Gabrielle Carpentier, la Placette.

MARIAGES du 21 au 28 mai. — Edouard Dansette, 23 ans, teinturier, et Marie Ryckaert, 19 ans, peigneuse de laine. — Ferdinand Deblaere, 24 ans, maçon, et Hélène Deleu, 17 ans, peigneuse de laine. — Louis Florin, 23 ans, tisserand, et Clara Desreumaux, 31 ans, ouvrière de filature. — Jean-Baptiste Decottignies, 27 ans, trieur de laines, et Rosine Ducatteau, 22 ans, couturière en robes. — Emile Lorthioit, 36 ans, ouvrier distillateur, et Joséphine Jacquart, 30 ans, visiteuse de pièces. — Louis Lutun, 27 ans, surveillant de travaux, et Marie Baudry, 22 ans, servante.

Décès du 21 au 28 mai. — Néant.

[redacted]

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille BOULANGER-DE CHAMON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Antoinette-Lucie-Joséphine DE CHAMON, veuve de Monsieur François BOULANGER, décédée à Roubaix, le 3 juin 1885, à l'âge de 71 ans, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 8.

[redacted]

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMÉES ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Le canal de l'Espierre. — Nous recevons, de notre correspondant particulier la dépêche suivante :

Tournai, 5 juin. — Le ministère belge va faire construire immédiatement un barrage à la frontière, si le gouvernement français ne prend pas des mesures relativement au canal de l'Espierre.

Réception de Mgr Ferrata, nonce du pape, par le roi. — Hier, à 11 heures, le roi a reçu en audience officielle et solennelle Mgr Ferrata, archevêque de Thessalonique, nonce apostolique accrédité près la cour de Bruxelles.

Son Excellence a été présentée à l'audience royale, pour la remise de ses lettres de créance, par M. le ministre des affaires étrangères, prince A. de Caraman-Chimay.

Le nouveau nonce, accompagné du secrétaire de la nonciature, Mgr Rinaldini, a été ensuite présenté à S. M. la reine.

Deux voitures de gala de la Cour, avec un aide-de-camp du roi avaient été prendre Mgr Ferrata à l'hôtel de la Nonciature, 204, chaussée de Wavre, pour le conduire au palais du roi.

Le même cérémonial d'étiquette a été observé pour le retour à l'hôtel de la légation du St-Siège, à l'issue de l'audience royale.

La réception a duré assez longtemps. Mgr Ferrata a remis au roi une lettre autographe de Sa Sainteté.

Sa Majesté a fait au nonce un très gracieux accueil.

Selon l'usage, il y aura prochainement, au palais de Bruxelles, grand dîner d'apparat de la cour à l'occasion de la réception officielle du représentant du Saint-Siège, à Bruxelles. Les ministres à portefeuille, les membres du corps diplomatique, les dignitaires du palais, etc., seront réunis à la table de Leurs Majestés.

A la suite de la réception, MM. les ministres ont été faire visite à Son Excellence le nonce.

Eugène T'Kint est sorti de la prison de Louvain, dimanche. Il laisse, dit le *Bien public*, à la maison pénitentiaire de Louvain, où il a purgé sa longue détention, le souvenir d'un prisonnier modèle. Sa feuille de signalement est exempte de punition, et il n'y a qu'une voix dans tout le personnel pour reconnaître l'excellent esprit dont il a fait preuve depuis son incarcération. Le greffe de la prison louvaniste perd en lui un employé laborieux et intelligent, qui sera difficilement remplacé. Il est question du prochain départ de T'Kint pour le Canada ou le Kansas.

Neutralité scolaire. — Nous lisons dans une feuille libérale :

« A la fin de la semaine dernière, a eu lieu, à Huy, l'enterrement civil de Mme Wilhelm-Dehay, institutrice, morte en libre-pensée. Au cimetière, trois discours ont été prononcés sur la tombe, par M. Mossour, directeur des écoles communales ; par Mme Bya, au nom du corps enseignant de Huy ; et par la jeune Adèle Bourgeois, une petite élève de Mme Wilhelm-Dehay, au nom de ses camarades de classe.

» Est-ce assez édifiant ? »

Le crime d'Elouges. — Victor Folie a été amené par la gendarmerie de Mons à la prison des Petits-Carmes à Bruxelles. On sait que Folie s'est pourvu en appel contre la confirmation par la chambre du conseil du mandat d'arrêt décerné contre lui par M. le juge d'instruction Leurquin, du chef d'assassinat.

Dans les derniers jours de la semaine dernière, Folie a adressé au bureau des consultations gratuites de l'ordre des avocats, une lettre par laquelle il demandait qu'on lui désignât un conseil. Le bureau, réuni d'urgence, a chargé Me Englebienne de défendre les intérêts de Folie.

FAITS DIVERS

Une explosion au fond d'un puits. — On écrit de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) :

« Jeudi soir, une explosion formidable a eu lieu à Saint-Servan, rue des Bas-Sablons, chez Mme Leguen.

» Depuis vingt-quatre heures, l'eau du puits de cette dame sentait le pétrole. Pour obvier à cet inconvénient et pour s'assurer de ce qui avait pu gâter cette eau, elle fit appeler un sieur Corfec. Ce pauvre homme, après avoir vidé en partie le puits, voulut descendre pour connaître ce qu'il y avait au fond. Il attacha une lanterne avec une chandelle allumée au bout d'une corde, et descendit, à l'aide d'une échelle, à une profondeur de deux mètres. Il avait pour aide, au haut, le jeune Poirier, âgé de 19 ans, et à côté Mme Leguen. A peine la lanterne arriva-t-elle au fond que l'explosion se produisit.

» Corfec, âgé de trente-deux ans, père de plusieurs enfants, a été lancé, avec la margelle du puits et la maçonnerie qui l'entourait, à une hauteur de huit mètres; Poirier, à une hauteur d'environ six mètres. Les pierres ont été projetées à une distance d'environ cent mètres. Corfec a eu plusieurs côtes brisées, le bras gauche fracturé, ainsi que le crâne, au-dessus de la tempe gauche; sa vie est en danger, on désespère de le sauver.

» Poirier a le corps, les yeux et les cheveux brûlés; il n'a aucune fracture. Sa vie n'est pas en danger. Tous les deux ont eu leurs effets enlevés en morceaux à la suite de l'explosion. Mme Leguen en a été quitte pour une légère brûlure à la figure et les cheveux brûlés.

» Une partie du quartier a été ébranlée par la secousse. Les infiltrations de pétrole provenaient d'une cave où une barrique de pétrole s'était mise à couler. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les derniers moments de Victor Hugo

Le *Matin* publie aujourd'hui les lignes suivantes :

« Nous avons reprodnit hier une information du *Monde*, disant que Victor Hugo avait manifesté le désir de voir un prêtre à son lit de mort.

» Nous même, nous étions fait l'écho d'un bruit qui courait dans la soirée de mercredi, d'après lequel le professeur Vulpian aurait été l'une des personnes ayant entendu l'illustre poète exprimer ce désir.

» M. Vulpian, interrogé par un de nos collaborateurs, a déclaré que ce bruit était absolument faux et qu'on pouvait le démentir en son nom de la façon la plus formelle.

L'*Univers*, de son côté, a publié, à ce propos, la note suivante :

« Un autre médecin, M. le docteur Desprès, nous a été nommé comme ayant aussi entendu l'appel suprême de Victor Hugo. »

Un rédacteur du *Matin* s'est également rendu chez M. le docteur Desprès, qui lui a répondu :

« — Tout d'abord je dois vous dire que je ne suis pas l'un des médecins qui ont soigné Victor Hugo, et que, par conséquent, je n'ai pu entendre le malade exprimer le désir qu'on lui a prêté. Je l'eusse entendu que je devrais me retrancher derrière le secret médical.

» Ce que je puis dire, toutefois, n'étant pas mêlé directement à cet incident, c'est qu'une personne digne de foi m'a répété que la démarche de Mgr Freppel et la lettre de Mgr Guibert n'avaient pas été connues de Victor Hugo.

» Voilà tout ce que je sais et tout ce que je puis dire. Quant au reste, je n'en ai nulle connaissance; je n'ai d'ailleurs pas vu M. Vulpian depuis deux mois et je n'ai entendu personne dire que Victor Hugo ait demandé le secours de la religion. »

D'autre part, le *Gaulois* de ce matin, qui a également envoyé un de ses rédacteurs chez le docteur Vulpian, publie la déclaration suivante de l'éminent professeur :

« Je suis médecin, et je ne suis que médecin. Quand on m'appelle au chevet d'un malade, je ne m'occupe que de ce qui est de mon domaine : soulager et guérir, si je puis, le corps pour lequel mes soins sont réclamés. Mes croyances religieuses ne sont pas plus en cause que celles de mon malade, que ce soit Victor Hugo ou n'importe qui. Il n'y a rien de vrai dans le récit où mon nom a été prononcé. Si le grand poète m'avait exprimé le désir qu'on lui prête, j'aurais agi selon ma conscience. Mais, supposer qu'après m'être tû quand Victor Hugo vivait encore, j'aurais parlé après sa mort, c'est me faire injure, c'est me prêter gratuitement un rôle coupable. »

Enfin, on lit dans le *Rappel*, sous la signature de M. E. Lockroy :

« Les drôles qui rédigent un journal religieux intitulé le *Monde*, ont osé imprimer que Victor Hugo, à son lit de mort, a demandé un prêtre. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils ont menti.

» Voici, d'ailleurs, la lettre que je reçois à ce sujet de M. le docteur G. Sée.

Paris, 4 juin.

Mon cher ami,

Si vous avez le *Monde* d'hier, vous y trouverez une monstruosité sur le désir qu'aurait manifesté le Maître de se confier à un prêtre, et une prétendue déclaration conforme de mon ami Vulpian; je vous laisse le soin de répondre à cet honorable journal, et je vous autorise, au nom de Vulpian, à donner le plus formel démenti aux paroles qu'on lui avait prêtées à titres *de récitation*.

Très cordialement. G. SÉE.

Un comble

Paris, 5 juin. — On lit dans le *Gaulois* :

« Un groupe d'individus, exerçant la lucrative profession de proscrits du 2 Décembre, réclament aujourd'hui une *indemnité* du ministère de l'intérieur, pour avoir assisté aux funérailles de Victor Hugo.

» La demande collective est signée de 14 individus, qui prétendent avoir des droits à une « gratification du gouvernement, pour avoir été dérangés de leurs occupations. »

Les Italiens à Tunis

Tunis, 5 juin. — A la suite de la condamnation à six jours de prison (c'est-à-dire au minimum de la peine) d'un Italien qui, sans provocation, avait frappé au visage un lieutenant du 4e chasseurs, à la sortie du théâtre, où la troupe d'opérette italienne avait mécontenté une grande partie des spectateurs en affectant des sentiments antifrançais, le général Boulanger a dénoncé au ministre de la guerre l'attitude du tribunal.

Il a en outre décidé de punir sévèrement l'officier qui a été frappé, si l'enquête démontre qu'il aurait pu se servir de ses armes.

Demain, au rapport, sera lu un ordre du jour du général Boulanger, enjoignant aux officiers de dégaîner à la moindre observation des Juifs ou des Italiens, puisque les Français ne sont plus protégés par le tribunal français contre leurs attaques. Un arrêté municipal ordonne la fermeture du théâtre.

Le substitut du procureur de la République est allé, dans la soirée, annoncer au général Boulanger, qu'il faisait appel contre le jugement du tribunal, et que le condamné serait transféré aujourd'hui à Alger.

Au moment du transfert, un groupe nombreux d'Italiens et de Juifs acclamèrent le condamné. L'officier d'ordonnance du général Boulanger a fait arrêter deux individus qui traitaient les Français de voleurs et de ruffians.

M. Jules Ferry

Rome, 5 juin. — M. Jules Ferry est parti hier soir pour la Haute-Italie, en route pour Paris.

Anarchistes expulsés

Berne, 5 juin. — Le conseil fédéral a décrété l'expulsion de 21 anarchistes allemands ou autrichiens, dont 18 établis dans la Suisse allemande et 3 dans la Suisse romande.

M. Gladstone ne songe pas à rentrer dans la vie privée

Londres, 5 juin. — On avait dit que M. Gladstone avait l'intention d'abandonner la vie publique à la fin de la législature actuelle, mais ce bruit ne se confirme pas.

Le *Premier* a déclaré que s'il n'était pas élu dans le Midlothian, il se présenterait dans le Yorkshire, où les libéraux lui ont offert une candidature.

Promesse de renseignements

Londres, 5 juin. — La Chambre des Communes a repris hier ses travaux.

M. Gladstone, répondant à lord Manners, a dit que les négociations pour la délimitation de la frontière afghane n'étaient pas encore terminées. Quant à la question d'arbitrage sur la question de Penjdeh, le premier ministre répondra demain.

Apparition des sauterelles en Algérie

Constantine, 5 juin. — Les sauterelles ont fait leur apparition dans la commune mixte d'Ain-Tebessa.

Elles viennent du territoire des Ouled-ben-Ghamem de Tunisie.

La famille impériale de Russie à Copenhague

Copenhague, 5 juin. — D'après un renseignement puisé à bonne source, la famille impériale de Russie viendra, dans le courant de l'été, faire une visite à la cour de Danemarck.

Le choléra en Espagne

Paris, 5 juin. — Des mesures sont prises dès maintenant, par l'administration, contre l'invasion du choléra asiatique du côté de la frontière d'Espagne. Si nous en croyons les dépêches parvenues depuis hier, l'entrée en France, du côté des Pyrénées, est à la veille d'être rigoureusement surveillée.

Madrid, 5 juin. — La commission médicale envoyée par le gouvernement à Valence, après autopsie des morts par suite d'épidémie, a proclamé que le choléra morbus asiatique sévit dans la ville de Valence et dans vingt petites villes et villages de la province où le nombre des malades en traitement est de plusieurs centaines.

Le gouvernement a autorisé les inoculations du docteur Ferran à la suite du rapport des médecins.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le cabinet anglais et l'Irlande

Londres, 5 juin. — Le *Daily News* dit que la situation intérieure du cabinet anglais n'a pas changé relativement à l'Irlande.

M. Chamberlain et sir Charles Dilke n'admettent le renouvellement partiel du *Crimes-Acts* que s'il est accompagné par de larges mesures de tolérance de la part du gouvernement local.

Le conseil de cabinet discutera aujourd'hui cette question.

Les généraux Lumsden et Komaroff

Londres, 5 juin. — Le *Times* a reçu de Vienne une dépêche disant que le général Lumsden est arrivé dans cette ville, et qu'il maintient que le général Komaroff a été l'agresseur dans l'affaire de Pendjeh.

Il ajoute que si cette agression reste impunie, l'Angleterre perdra tout son prestige en Asie.

Kermesses et fêtes de l'arrondissement de Lille. — Le 7 juin. — Lille (quartier Vauban), Prémesques. — Régates à Lille. — Carrousel à Marcq-en-Barœul.

LILLE, 77, RUE NATIONALE, LILLE

AU VIEUX CHÊNE

Dissolution de Société

VENTE AU RABAIS

DE TOUTES LES

MARCHANDISES

EN MAGASIN 2à21-10950

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 33 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste. Aussi le *Roi des Aliments* pour Nourrissons, « *Farine parfaite Du Barry* » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rendes de ferblanc à 50 cent. et à 1 fr. 50, à ajouter 80 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 10 boîtes de 80 cent.

Dépôts à Roubaix, MORELLE-BOURGEOIS, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris. 10715

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 653e livraison (6 Juin 1885). TEXTE : La vocation de Gildas, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Le crapaud cornu. — La boîte à musique, par Léon Trolley. — Dorothée-Ellen, par J. Girardin. — Les phares flottants. — La houille, par Mme Barbé.

DESSINS : E. Zier, Bonnafoux, Jules David, C. Meunier. Bureaux à la librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, vendredi 5 juin.

(Dépêche spéciale)

Farines. — 12 marques. — Tendance ferme.

	4 juin	5 juin		4 juin	5 juin
Disponible.	47 ..	47 30	Juillet-août	48 40	48 80
Juillet....	48 ..	48 30	4 derniers .	51 50	52 .

Marque Corbeil ..... 51 ..

Circulation : 800.

Blés. — Tendance ferme.

Disponible.	23 .	23 ..	Juillet-août	23 75	23 75
Juillet....	23 50	23 ..	4 derniers..	24 75	24 75

Seigles. — Tendance manque.

Disponible .	17 50	..	Juillet-août	17 50	..
Juillet....	17 50	..	4 derniers.	17 50	..

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Ce, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

jeudi 4 juin. (Clôture)

MAÏS

NEW-YORK			CHICAGO		
Juillet	53 1/2	Janvier .. /.	Juillet.	46 1/4	Janvier .. /.
Août..	54 1/2	Février .. /.	Août..	46 /.	Février .. /.
Sept..	55 1/4	Mars.... /.	Sept..	46 1/2	Mars.... /.
Octob.	56 1/4	Avril .... /.	Octobre	47 ..	Avril.... /.
Nov..	../.	Mai .... /.	Nov ..	../.	Mai .... /.
Déc...	../.	Juin .... /.	Déc.	../.	Juin .... /.

FROMENT

Juin ..	100 /.	Déc...	108 3/4	Juillet	88 1/2	Janvier .. /.
Juillet	101 1/2	Janvier	110 /.	Août..	89 1/2	Février .. /.
Août..	103 1/4	Février	../.	Sept..	92 1/2	Mars.... /.
Sept .	105 /.	Mars....	../.	Octob.	94 1/4	Avril.... /.
Octob.	106 1/4	Avril....	../.	Nov...	../.	Mai.... /.
Nov...	107 1/2	Mai....	../.	Déc.	../.	Juin.... /.

PARIS, 4 juin

Avoine. — La tendance est plus lourde, principalement sur le juin et sur le juillet.

Courant	..	..	Juillet-août	19 25	19 ..
Juin.	19 50	19 25	4 derniers....	18 25	.. ..
Juillet.....	19 25				

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, vendredi 5 juin.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 kil.	
	Cours du jour	C. pr.				
Colza.....	.. ..	58 50	21 ..	22 ..	18 ..	19 ..
Huile épurée	.. ..	63 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b g	.. ..	.. ..	25 ..	26 ..	18 ..	.. ..
Lin de pays.	.. ..	62 ..	20 ..	21 50	25 ..	26 ..
Lin étranger	.. ..	54 50	18 ..	20 ..	22 50	24 ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	.. ..	17 ..	.. ..
Cameline...	.. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 ..	18 ..

Huile épurée pour quinquet. 64 50 à .. fr. l'hect.

PARIS, vendredi 5 juin.

(Dépêche spéciale)

Graines de colza	4 juin	5 juin	Huile de lin.	4 juin	5 juin.
Courant	63 75	64 .	Courant .	54 50	56 50
Juillet....	64 25	64 75	Juillet ..	55 25	55 50
Juill.-août	64 50	64 75	Juill.-août	55 50	55 25
4 derniers	66 50	67 25	4 derniers	54 25	54 25

PARIS, 4 juin.

Colza. — La tendance du marché est faible. On cote encore aujourd'hui, à peu près les mêmes cours qu'hier, mais il ne fait pas d'affaires.

Le courant du mois, tenu à 63 75, est demandé à 63 50.

Le livrable en juillet faiblit de 64 25 à 64 fr.

Sur juillet et août, les vendeurs tiennent encore le prix de 64 75, mais les acheteurs n'offrent pas plus de 64 25.

Les 4 derniers mois sont cotés de 66 25 demandé à 66 50 offert.

Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible	63 75	63 50	Juillet-août.	64 75	64 25
Courant.....	63 75	63 50	4 derniers..	66 50	66 25
Juillet.....	64 25	64 .		.. ..	.. ..

Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0).

PARIS, 4 juin.

Lins. — Prix toujours faibles, peu d'affaires.

Disponible..	57 ..	56 ..	Juillet-août.	55 50	.. ..
Courant ...	57 .	56 ..	4 derniers .	54 25	54
Juillet	55 50	55 ..		.. ..	.. ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Sucres

LILLE, vendredi 5 juin.

COTE OFFICIELLE

	Cours du jour		Off.	Dem.	Cours précéd.	
Suc. n° 3 (88 deg.)	44 50	45 ..	..	..	44 50	45 ..
— bl. typ. n° 3	.. ..	.. ..	..	..	48 .	48 50
— pain 6 k n° 1	110 50	.. ..	..	..	110 50	.. ..
Betteraves disp.	.. ..	.. ..	..	..	44 .	.. ..
Mélasse.....	46 .	.. ..	..	..	46 .	.. ..
3/6 fin disponib.	.. ..	.. ..	..	..	.. ..	.. ..